

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 33  
Votants : 33  
Procurations : 0

L'an deux mille douze  
le douze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

16 NOV. 2012

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 5/11/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents.

Affichage en date du : 5/11/2012

Secrétaire de Séance : M. Christian LE BARON.

Publication de la présente en date du :

15 NOV. 2012

Réception en préfecture : 4 NOV. 2012

N° 2012-11-06

Objet : **Modification du tableau des effectifs.**

Rapporteur : Chantal SIMON-GUILLOU

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 34,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Est proposée la création d'un poste d'Assistant territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à 34/35èmes, à compter du 1er janvier 2013, suite à un départ à la retraite - le poste correspondant à ce départ sera proposé à la suppression, après avis du CTP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications proposées au tableau des effectifs du personnel communal,
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de l'exercice 2013, sur le chapitre 012 consacré aux charges de personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20121112-delib2012-11-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2012  
Publication : 14/11/2012

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 13 novembre 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANÉ

